

Les documents de nos jours



Première édition, 2012
(version gangam)

Les documents de nos jours

Livre de lecture pour le niveau Français Fondamental
dans le programme d'alphabétisation en langue gangam

Livre adapté et traduit par
Mèdjokbo GNOIRE et André LAMBONI
de l'équipe gangam

Couverture - image tiré du CD « The Art of Reading » © SIL International, 2001

Ce livre a été fait avec l'aide technique et financière de SIL Togo

Association de la Traduction, l'Alphabétisation et le Développement Communautaire
(ATADEC), Gando

Première édition, 3ème trimestre 2012, (500 exemplaires)

© 2012, SIL Togo et ATADEC

Livre original :

Les documents de nos jours

Ìwé yèé ña kpà dzú fú ònyà á

Livre de Cours de Transition d'ifè en français

Ecrit par GARDNER Mary, AMOUZOU Kokou et SETODJI Kodjo

© SIL Togo 2009

Imprimé par Projet Ifè, B.P. 72, Atakpamé, Togo

1ère édition 1er tirage (800 exemplaires)

No. d'impression 7 : 2009

Dépôt légal 1er trim. 2009

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-------|
| Introduction..... | 4 |
| <u>Chapitre 1</u> : La naissance d'un enfant | 5 |
| Déclaration de naissance | 6 |
| Acte de Naissance | 8 |
| <u>Chapitre 2</u> : La carte nationale d'identité..... | 9 |
| Certificat de nationalité togolaise..... | 10 |
| Carte nationale d'identité..... | 12 |
| <u>Chapitre 3</u> : Mabi veut voter..... | 13 |
| Carte d'électeur | 13 |
| <u>Chapitre 4</u> : Mabi et Balé parlent au sujet des contrats..... | 15-16 |
| Contrat de vente..... | 17 |
| Contrat de travail..... | 18 |

Introduction

Nous avons écrit ce livre pour vous aider à comprendre quels sont les documents utiles pour votre vie. On vous montre comment les obtenir et comment remplir les formulaires. Nous racontons l'histoire d'Mabi, un Togolais de l'ethnie gangam qui habite à Mogou.

De temps en temps, le gouvernement change les détails de leurs documents. Mais si vous savez remplir les documents dans ce livre, vous serez dans une bonne position de remplir n'importe quelle pièce.

En chapitre 1, nous parlons de la Déclaration de Naissance et de l'Acte de Naissance.

En chapitre 2, nous décrivons comment faire pour avoir une carte d'identité.

En chapitre 3, nous parlons de la carte d'électeur et comment voter pendant les élections.

En chapitre 4, nous traitons des reçus et des contrats.

Si vous voyez un petit numéro dans le texte, regardez en bas pour voir une explication en gangam.

Nous ajoutons des exemplaires des documents. Certains sont remplis pour vous servir comme modèle.

Bonne lecture!

Chapitre 1 : La naissance d'un enfant

Il y a dans le village de Mogou un cultivateur nommé Mabi. Un jour il rentre des champs et il ne trouve pas sa femme à la maison. Les voisins lui disent qu'elle est allée au dispensaire pour accoucher. Alors Mabi va vite au dispensaire.

En arrivant, on lui dit que sa femme vient d'accoucher. Il est maintenant le père d'un fils. Il est très content. Il entre pour voir que tout va bien avec sa femme et le nouveau-né.

La sage-femme écrit l'Attestation de Naissance¹ dans son registre². Elle demande à Mabi de fournir des informations. La sage-femme a déjà écrit son propre nom et prénom³. Maintenant elle écrit le nom et prénom de la mère et le nom et prénom du père et leur domicile⁴. Elle écrit la date⁵, l'heure, le sexe⁶ et le lieu de la naissance⁷ de l'enfant. Puis elle écrit le nom que les parents veulent donner à leur enfant. Mabi regarde bien pour voir si tout a été écrit correctement. Finalement la sage-femme signe le document, écrit la date et le tamponne avec le cachet⁸ du service. Elle écrit les mêmes informations dans le Carnet de Vaccination⁹ et le donne à Mabi.

Mabi prend ce document et va pour saluer son ami l'infirmier.

L'infirmier lui dit : « Maintenant il faut aller remplir la Déclaration de Naissance¹⁰ à l'Agence de l'Etat Civil¹¹. »

Mabi répond : « C'est quoi, la Déclaration? »

L'infirmier lui explique : « C'est la pièce¹² qui est nécessaire pour avoir l'Acte de Naissance¹³ qui est la première pièce indispensable et importante pour chaque citoyen de chaque pays dans le monde. Cette pièce est la base de toutes les pièces du citoyen. Elle est établie ici par l'Etat Civil togolais. »

Mabi lui demande : « Où se trouve l'Etat Civil? »

L'infirmier répond : « Dans la Préfecture de l'Oti où nous sommes, on le retrouve à la Préfecture¹⁴ et à la mairie¹⁵ à Mango. Mais on retrouve des agents de l'Etat Civil dans les grands villages de la préfecture. On peut établir cette pièce, par exemple, à Gando, à Takpapiéni et aussi ici à Mogou. »

Mabi demande encore : « A quel moment faut-il remplir cette pièce? »

L'autre répond : « Il faut l'établir dans les trois premiers mois qui suivent la naissance. Dans le cas contraire on doit faire recours au tribunal¹⁶ afin d'avoir un jugement supplétif.¹⁷ »

| | |
|---|--|
| ¹ L'Attestation de Naissance | kugbɔnku kùà bi teh ku doktieduku ni kibuk ya mamadaali |
| ² Un registre | iyel ya gbɔncienku |
| ³ Nom et prénom | bibaa ya yel nin kibuk ya yel |
| ⁴ Domicile | a kɔ nà |
| ⁵ La date | libinl là, nin u ŋmaal wà nin uwien wà |
| ⁶ Le sexe | je bii pii |
| ⁷ Le lieu de naissance | a maa' nà saan |
| ⁸ Tamponner avec le cachet | kí taa bi yih nà tanpɔn nnɔ kí ñi kugbɔnku bo |
| ⁹ Carnet de Vaccination | ngofi ya gbɔnku |
| ¹⁰ Déclaration de Naissance | kí tien kubumaagbɔnku |
| ¹¹ L'Agence de l'Etat Civil | bi teh nà saan tibumaagbɔnt |
| ¹² Une pièce | kugbɔnku |
| ¹³ Acte de Naissance | kubumaagbɔnku |
| ¹⁴ La Préfecture | prefe likeh mitinfenm mà bii prefe sɔnh nà saan |
| ¹⁵ La mairie | mere ya tonsɔnbùol |
| ¹⁶ Le tribunal | tibuur ya bùol |
| ¹⁷ Le jugement supplétif | kí yien kí tien kubumaagbɔnku kí le kibuk gèbre' iŋmaale ita |

N° du feuillet _____
N° du registre _____
Année _____

N° de l'Acte
DECLARATION DE NAISSANCE

Commune
Centre d'Etat-Civil : _____ MOGOU _____
Je soussigné : _____ BIGNINDE Kombièni _____
Fonction : _____ Représentant d'Etat Civil _____
Certifie avoir reçu la déclaration de naissance de :
Nom de l'enfant : NAMONI Mabi Torbi
Sexe : Masculin / ~~Féminin~~
Date de naissance : _____ 14 Janvier 2012 _____
Lieu de naissance : _____ MOGOU _____
~~Commune~~ / Préfecture de : _____ OTI _____
village de : _____ MOGOU _____
Nom du père : _____ NAMONI Mabi _____
Age du père : _____ 27 ans _____
Coutume du père : _____ gangam _____
Profession du père : _____ Cultivateur _____
Nom de la mère : _____ NAGNOUNDI SAMBIÈNI Konna _____
Domicile habituel de la mère : _____ MOGOU _____
~~Commune~~ / Préfecture de : _____ OTI _____
village de : _____ MOGOU _____
Date de déclaration : village de : _____ 16 Janvier 2012 MOGOU _____
Nom du déclarant : _____ NAMONI Mabi _____
Domicile du déclarant : _____ MOGOU _____
Situation matrimoniale des parents : _____ MARIAGE COUTUMIER _____

Signature de l'Agent,

Signature du déclarant,

Chargé de l'Etat-civil,

Mabi est allé voir l'agent de l'Etat Civil avec le Carnet de Vaccination. Comme l'agent est gentil, il explique à Mabi comment il remplit la pièce.

D'abord il dit : « Il faut toujours écrire d'une manière lisible. Chaque nom doit être écrit sans aucune faute. Il ne faut pas oublier les accents¹. Sinon on va dire de refaire la pièce, ou bien, vous aurez des problèmes plus tard.

Il continue : « Ce que vous voyez en haut, à gauche, ne vous concerne pas. C'est plutôt aux autorités de remplir cette partie, c'est-à-dire les numéros du feuillet et du registre en plus l'année.

¹Un accent kudieku

Nous commençons avec la commune. La commune ici est Mango. Le Centre d'Etat Civil est là où se trouve l'agence. Maintenant, moi-même j'écris mon nom. L'expression "Je soussigné" veut dire que "C'est moi qui remplis cette pièce et qui signe en bas." Et j'écris ma fonction, c'est à dire la position qui me donne l'autorité de faire cette pièce. Maintenant je déclare la naissance et vous me donnez les informations. Quel est le nom de l'enfant? »

« Namoni Maabii Tuɔrbii. »

« Namoni est le nom de famille et je l'écris en majuscules comme ceci : NAMONI. Maabii, je vais l'écrire Mabi de la manière française. L'autre nom est gangam, n'est-ce pas? »

« Oui. »

« Il faut l'écrire aussi de la manière française. Sinon vous risquez des problèmes après. Je vais l'écrire 'Torbi'. Ça va pour vous? »

« Ça va. »

« Rappelez-vous. Il va porter ce nom pour toute sa vie exactement et dans l'ordre où vous l'avez donné. »

Ensuite il barre le mot Féminin et laisse le mot Masculin pour indiquer que l'enfant est un garçon, et il écrit la date et le lieu de naissance de l'enfant selon les informations dans le Carnet. Le lieu est en trois parties, le lieu de naissance, la commune et le village. Ensuite il demande le nom de famille et le prénom du père. Puis il demande son âge : « Quel âge avez-vous? »

« J'ai vingt-sept ans. »

« Quel est votre coutume? »

« Je ne comprends pas. »

« Vous êtes de quelle ethnie? »

« Je suis gangam. »

« Quel est votre profession¹? »

« Je suis cultivateur. »

Ensuite il demande le nom et prénom de la mère. Il demande où elle habite et écrit le nom du village à côté du "domicile habituel".

« On arrive à la fin. J'écris la date d'aujourd'hui comme la date de la déclaration, j'écris votre nom comme c'est vous qui déclarez la naissance, et j'écris où vous habitez. Quelquefois c'est une autre personne que le père ou la mère qui fait la déclaration. »

Il demande : « Quelle est votre situation matrimoniale²? »

« Nous sommes mariés selon la tradition. »

« Dans ce cas, j'écris 'mariage coutumier³'. Pour d'autres je peux écrire "mariage à l'Etat Civil⁴". »

Finalement l'agent signe le document. Mabi aussi signe là où on a écrit "Signature du déclarant"⁵.

Mabi demande : « Est-ce que tout est fini? »

« Non. Vous revenez dans deux semaines pour retirer l'Acte de Naissance. L'établissement de l'Acte de naissance est basé sur la Déclaration de Naissance que vous venez de faire. »

Mabi remercie l'agent, paie une petite somme et rentre chez lui.

¹ Profession

unil sɔnh lituonl là

² Situation matrimoniale

unil te mitetem mà ni upiikuɔn ya sen ni

³ Le mariage coutumier

uyaajepiikuɔn

⁴ Le mariage à l'Etat Civil

gobna den ya piikuɔn

⁵ La signature du déclarant

wà baa' ki tien' kubumaagbɔnku ya nɔbil ya ñim

Chapitre 2 : La carte nationale d'identité

Une soirée Mabi est en train de causer avec son ami Balé. Balé lui montre sa nouvelle carte d'identité¹. Balé dit : « Cela m'a prit beaucoup de peine d'avoir enfin cette carte. » Mabi pose la question : « Si c'est comme ça, pourquoi as-tu décidé de le faire? »

« Mon ami, il y a beaucoup de bénéfices. Cette carte démontre que je suis citoyen² de ce pays et je peux jouir de tous les droits³ d'un citoyen. J'ai besoin de cette carte pour voter pendant les élections. J'en ai besoin si je veux voyager vers d'autres pays. J'en ai besoin si je veux avoir un permis de conduire.⁴ Si j'achète une moto, j'en ai besoin pour faire l'immatriculation⁵ de la moto. En plus, maintenant si mon oncle en France veut m'envoyer de l'argent, je peux le retirer moi-même à la banque en montrant cette carte comme preuve d'identité. Je peux aussi ouvrir moi-même un compte à la banque ou à la Caisse d'Épargne. »

« En effet, je vois que cette carte est très utile, » dit Mabi. « Je vais faire les démarches pour en avoir une. »

Mabi apprend que la première démarche est d'avoir un Certificat de Nationalité⁶ Togolaise. Cette pièce démontre qu'on est citoyen togolais et permet qu'on reconnaisse la personne au niveau national. Elle est établie par le Ministre de la Justice et délivré par le Garde des Sceaux⁷.

Balé lui dit : « Tu as besoin de trois choses pour obtenir cette pièce. Tu dois rédiger une lettre de demande. Tu dois avoir une copie de ton Certificat de Naissance et aussi un Certificat d'Origine⁸. »

Mabi dit : « J'ai déjà ma naissance. »

Balé dit : « Oui, mais il faut aller déposer la pièce originale à la mairie et demander une copie légalisée⁹. Tu passes le matin pour déposer la pièce avec un paiement de 500F et tu reviens l'après-midi ou le lendemain pour retirer les pièces. »

« Est-ce qu'une simple photocopie ne suffit pas? » demande Mabi.

« Non. Il faut une copie légalisée. Cela est vrai pour toute copie de ce genre de document. »

Balé lui demande : « Est-ce que ton père ou ton frère a un Certificat de Nationalité? »

Mabi lui dit que non.

Balé dit : « Dommage. Les personnes qui ont une photocopie légalisée du Certificat de Nationalité de leur père ou de leur frère peuvent l'utiliser au lieu d'un Certificat d'Origine. »

Mabi demande : « Comment faire pour avoir le Certificat d'Origine? »

Balé répond : « Il faut aller chez le chef de ton village ou le chef canton, c'est à dire, là où ton père habite. Tu vas lui dire que tu veux un Certificat d'Origine. Prends ton Acte de Naissance avec toi. Le chef va noter tes détails et fixer un jour pour aller à la Gendarmerie. Ce jour-là tu vas te rendre avec le chef à la Gendarmerie avec tes papiers et ils vont faire des enquêtes. Ils vont demander aussi le nom de ton père, de ton grand-père et de ton arrière grand-père. Finalement ils vont dire à quel moment il faut venir retirer le Certificat. »

¹ La Carte d'identité kusencengbɔnku (nì yé kugbɔnku kùà cèreh bi bendeh unil yé udaan wà nin u yé

² Un citoyen udu wà yɔ nɛ)

³ Les droits unil ɲmɔbe isen yà

⁴ Un permis de conduire kulonɲmikrgbɔnku

⁵ L'immatriculation kugbɔnku kùà wɔngɛh ki teh lipepebl bii lilol ɲmɔbe duwann ya gbɔnku

⁶ Le Certificat de Nationalité kugbɔnku kùà wɔngɛh unil yé udu wà ba ya nil

⁷ Garde des Sceaux wà likeh bi yih nà tanpɔn ki taah nè ki ñiikeh tigbɔnt bo nno

⁸ Le Certificat d'Origine kugbɔnku kùà cèreh bi bendeh unil ya yaaje ñen' nà saan

⁹ Copie légalisée bi kele' ki lere' (photocopie) kugbɔnku kùà mere ñi' ku'bo u'nbil

N° _____/MJ/CNNT

CERTIFICAT DE NATIONALITE TOGOLAISE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 32 ;
Vu l'ordonnance n° 78-34 du 7 septembre 1978 relative à la nationalité togolaise notamment ses articles 70, 71 et 72 ;
Vu la demande aux fins de délivrance d'un certificat de nationalité togolaise présentée le _____ par le (la) nommé (e) _____

Vu les pièces suivantes produites à l'appui de sa requête :
La copie du jugement supplétif d'acte de naissance n° _____ du _____
Délivré au nommé _____ par le Tribunal _____
Le Certificat d'origine n° _____ du _____
Délivré au nommé _____ né vers _____ à _____,
Père de _____, par le Préfet de _____

CERTIFIE :

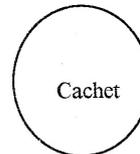
Que le (la) _____
Né (e) le _____ à _____
De _____
Et de _____
EST TOGOLAIS (E), en vertu de l'article 32 de la Constitution du 14 octobre 1992, comme étant né (e) d'un père Togolais.

Fait à LOME, le _____

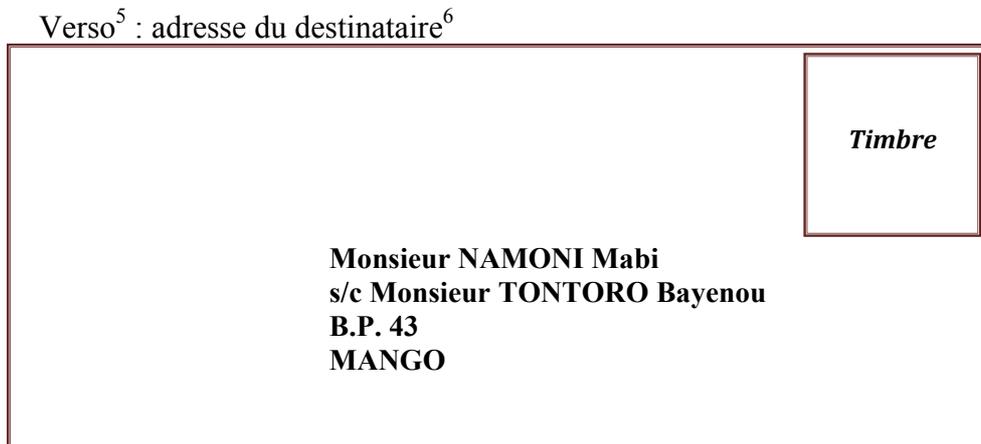
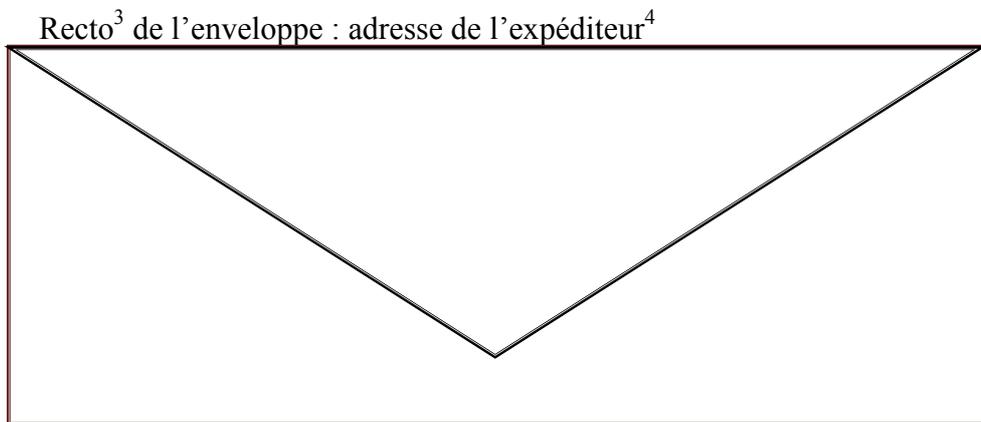
Il n'est délivré qu'un seul certificat de nationalité.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Le titulaire, en cas de besoin, pourra en tirer une copie qu'il fera certifier conforme à l'original par le chef de préfecture du lieu de sa résidence



Mabi demande encore : « Qu'est ce qu'il faut écrire dans une lettre de demande? »
 Balé répond : « Je vais te montrer ce que moi j'ai écrit. J'ai gardé une copie de tous mes documents à la maison. Sinon, vous pouvez aller à la Préfecture pour demander de l'aide pour écrire la lettre. »
 « Merci beaucoup. Mais pourquoi as-tu gardé des copies? »
 Balé répond : « Une fois on a perdu mes papiers et il fallait les refaire. C'était très embêtant. Maintenant je peux vite voir comment les refaire. En plus, j'ai fait des copies légalisées de tout en même temps. On ne sait jamais à quel moment on en a besoin. »
 Muni de ces trois documents, Mabi va à la Préfecture à Mango pour les déposer.
 On lui dit : « Il faut fournir une enveloppe timbrée¹ avec une adresse postale² pour qu'on vous envoie votre Certificat de Nationalité. »
 Heureusement que Balé lui a dit d'avance qu'il a besoin de cela. Lui-même n'a pas de boîte postale, mais son ami l'infirmier lui a donné permission d'utiliser sa boîte. Alors il a écrit sur l'enveloppe :



| | |
|--------------------------------|--|
| ¹ Enveloppe timbrée | karasi sɔrk kà bi tebn' kè bi yih nà tenbr nno |
| ² Adresse postale | unil ya yel nin u'post ya lɛkl ya nɔnbl |
| ³ Recto | karasi sɔrk ya nun bó |
| ⁴ Expéditeur | wà nek'n' |
| ⁵ Verso | karasi sɔrk ya puoli bó |
| ⁶ Destinataire | u nek'n' ki de' wà |

Chapitre 3 : Mabi veut voter

Mabi et Balé sont en train de discuter des élections. Ils ont leurs idées qu'ils discutent vivement. Comme des citoyens du pays, ils voient que c'est leur droit et leur devoir de voter.

Mabi dit : « C'est bon que nous avons nos cartes d'identité. Maintenant ce sera facile pour avoir la carte d'électeur que nous devons montrer au moment où nous allons voter. Si tu n'as pas de carte d'identité au moment où tu cherches la carte d'électeur, il faut venir avec l'Acte de Naissance ou bien il faut que le chef du village t'accompagne pour attester ton identité togolaise. »

Le lendemain Mabi va au bureau de CENI dans son village. Ce bureau est établi par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Il présente sa carte d'identité et on écrit les détails dans le registre. En même temps on fait une photo numérique et on lui demande de signer sous sa photo. Tout de suite Mabi voit que tout est visible sur l'ordinateur¹.

Au bout d'un certain temps, Mabi apprend que la liste des électeurs est affichée au bureau de CENI. Il passe chez eux et voit son numéro à côté. Il entre et donne son nom et son numéro à la personne. Celui-là vérifie son nom et son numéro et lui remet sa carte d'électeur². Mabi signe le registre pour montrer qu'il a reçu sa carte.

Il pose la question : « Qu'est-ce que vous faites si la personne n'est pas lettrée? »

On lui répond : « On lui dit de poser le doigt dans l'encre et faire son empreinte sur le papier. Et il fera la même chose lorsqu'il vote. »

Enfin le jour des élections est arrivé. Mabi et Balé ont vu que leurs noms sont inscrits sur la liste au bureau de CENI. Ils ont vu aussi qu'ils doivent aller à l'école primaire du village pour voter. Ils vont à l'école et s'ajoutent aux personnes qui attendent leur tour d'aller aux urnes³.

Tout d'un coup Balé se rappelle qu'il a oublié sa carte d'électeur à la maison.

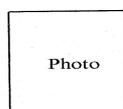
« Ah! dit-il. Il faut rentrer chercher la carte. Sinon ils ne vont pas me laisser voter. » Et il retourne en hâte à la maison.

Maintenant c'est le tour d'Mabi. Il entre et présente sa carte. On prend sa carte et lui donne un bulletin de vote⁴.

CARTE D'ELECTEUR

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
CARTE D'ELECTEUR

Carte N° 4-16-01-14-1-00097
OGOU
DJAMA



Nom _____ Sexe _____

Prénoms _____

Père : _____

Mère : _____

Naissance : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Date d'émission : _____

Signature du président du CLC

¹ Ordinateur

limersinl là ηmabe miben bi taah ki ñih tigbont nno

² Carte d'électeur

unil li ηmabe kugbɔnku kùà kí fre kí kpien tigbont

³ Aller aux urnes

kí jo bi kpiendeh tigbont nà saan

⁴ Bulletin de vote

bi taah kugbɔnku kùà ki kpiendeh lilekl ni nno

Sur le bulletin il y a un cadre pour chaque candidat avec son nom et le logo¹ de son parti politique. Le logo est un dessin qui représente le parti, pour que les illettrés puissent reconnaître leur parti de choix.

Mabi entre dans une petite cabine, et trouve un bic sur la table. Il prend le bic et signe son nom dans la boîte de son candidat préféré. Puis il plie son bulletin soigneusement dans la longueur et dans la largeur et sort de la cabine. Il met son bulletin dans la boîte et se dirige vers la porte pour sortir.

« Attendez! » Le responsable l'appelle. « Il faut reprendre votre carte d'électeur. » Il lui dit aussi de signer la liste de présence et de mettre son index droit dans l'encre avant de sortir. Comme ça, tout le monde voit qu'il a déjà voté.

A la sortie Mabi voit Balé.

Il dit : « Pour moi, c'est fait. » Et il lui montre le doigt taché d'encre.

Balé répond : « J'ai ma carte maintenant et je vais voter à l'instant. Attends-moi et on va rentrer ensemble. »



¹ Logo

kudieku kùà te ki de' icekl

Chapitre 4 : Mabi et Balé parlent au sujet des contrats

Mabi veut acheter un vélo mais son argent ne suffit pas. Il demande à son ami Balé de lui faire un prêt pour compléter la somme et Balé est d'accord. Quand Balé lui donne l'argent, il demande un reçu¹. Voici ce que Mabi lui écrit.

Je soussigné, NAMONI Mabi, reconnaît avoir reçu de GNATI Balé la somme de 30.000F CFA (Trente mille francs CFA) comme prêt à rembourser à 5000F par mois à partir de juin 2012.

Fait à Mogou, le 20 avril 2012

Mabi signe son nom et donne le papier à Balé.

Après, ils commencent à discuter les autres situations où il est bon de faire un reçu ou un contrat.

« Quelle est la différence entre un reçu et un contrat? » demande Mabi.

« Un reçu est un papier que quelqu'un signe pour montrer qu'il a reçu une somme d'argent, ou qu'il a payé une somme. Par exemple, maintenant j'ai une preuve que tu as reçu de moi cette somme pour acheter ton vélo. En ce cas-ci, nous avons aussi noté que c'est un prêt et comment tu vas le rembourser². Si tu veux, on peut faire une deuxième copie pour que tu le gardes. Comme ça tu vas te rappeler de notre accord. »

« Et un contrat³, c'est quoi? »

« Un contrat est un accord écrit entre deux personnes ou deux groupes de personnes. C'est un engagement entre les deux parties⁴ et il décrit les obligations⁵ des deux parties. Il peut être de plusieurs sortes. Par exemple, si on emploie quelqu'un, on peut avoir un contrat de travail⁶. Si on a des apprentis, on fait un contrat d'apprentissage. Si on vend un terrain, on fait un contrat de vente de terrain⁷. Le contrat écrit est un document légal⁸ et les deux parties signent et en plus des témoins⁹ signent aussi, avec la date et le lieu. »

Plus tard, Balé a sorti quelques exemples de contrat pour les montrer à son ami. Il lui montre un contrat de vente de terrain. Puis il dit :

« D'abord on décrit les soussignés¹⁰, c'est-à-dire les noms et prénoms des personnes qui font l'engagement. Ensuite on décrit le contenu de l'accord. Pour un contrat de vente on donne le nom du vendeur et de l'acheteur et on décrit les détails de ce qu'on vend. Si c'est un terrain, c'est la grandeur¹¹ et la location¹² exacte et l'origine¹³ de la propriété. Puis on

¹ Un reçu kugbɔnku kùà wɔngɛh unil dɛ' nibonn nà saan bii u teke' unitɔ saan nibonn

² Rembourser kí pè lifɛnl

³ Un contrat binib bile bii icɛk ile ya nib kpaan' buñɔbu ki tien' kugbɔnku kùà bi'sesieke wà ke ñi' u'nɔbil

⁴ Une partie nibonn ya niba bó

⁵ Obligation liwɔbl

⁶ Un contrat de travail a taa' unil wɔ ñ sɔn lituonl la, ni tien' kugbɔnku kùà ni'sesieke wà ke ñi' u'nɔbil

⁷ Un contrat de vente de terrain / a kuɛre' unil bo kitink la, ni tien' kugbɔnku kùà ni'sesieke wà ke ñi' u'nɔbil

⁸ Un document légal kugbɔnku kùà pɛ yiko ye ma bo

⁹ Témoins bimɔnkunb

¹⁰ Un soussigné binib bà li ñi bi'nɔbii nno ya baambe ya yel nin bi ya yel

¹¹ Grandeur (taille) uyebn

¹² Location (lieu) ni yé a kuɛre' kitink nɛ la, ki te nà saan

¹³ Origine ni ñen' ma bo a ti si nibonn

écrit le prix convenu entre les parties. S'il y a d'autres détails on les écrit aussi. On écrit le lieu et la date du contrat. Finalement les deux parties signent deux exemplaires, et les témoins signent aussi. Chaque partie garde une copie du contrat. »

Balé montre à Mabi un contrat de travail. Puis il dit :

« Ce contrat est semblable à l'autre. D'abord on écrit les noms et prénoms des deux parties, l'employeur et l'employé. Ensuite on décrit le travail que l'employeur attend de l'employé et les obligations de l'employeur envers l'employé. Finalement les deux parties et les témoins signent l'accord. Si un contrat est très important, on peut aller à la Mairie ou la Justice pour que le Maire ou le juge signe le contrat aussi. Ou bien on peut demander au chef du village de signer. »

Mabi est surpris. Il demande : « Mais comment, toi, tu vas engager quelqu'un? »

Balé répond : « Comme je veux acheter un terrain, il faut que j'emploie un géomètre¹ pour mesurer le terrain et faire le plan légal. C'est pourquoi je prépare un contrat de travail. »

Mabi demande : « Mais pourquoi faut-il faire des contrats comme ça? C'est plus facile de parler que de faire un contrat. »

Balé répond : « C'est vrai. Et si c'est entre des amis et que l'affaire n'est pas très importante, cela peut suffire. Mais ces jours-ci, c'est bon d'avoir des documents écrits. Comme ça, s'il y a une dispute, on peut voir exactement ce qui est dans le contrat. Et par exemple, un contrat de terrain peut servir après des années. Si mes enfants ou mes petits-enfants ont besoin de prouver que ce terrain appartient à la famille, même si je ne suis plus là, ils auront ce contrat comme preuve. »

Mabi réfléchit un peu. Puis il dit : « Je vois que c'est important d'avoir des documents pour des choses importantes et qu'il faut bien les garder. »

« Oui, bien sûr, » dit Balé en souriant. « Rappelle-toi le jour où le vieux Lamboni à découvert que les termites ont rongé ses papiers! »

« Il à crié qu'elles ont mangé son identité! »

Les deux amis rient, et ils commencent à parler d'autre chose.

¹ Un géomètre

wà kpàandeh kitink ki wongeh ki'nennenku ki pe yiko ye ma bo

CONTRAT DE VENTE DE TERRAIN

Entre les soussignés :

Monsieur demeurant et domicilier à Atakpamé quartier Agbonou - Idiotsé, majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise ayant pleine capacité pour contracter, Mandataire de la collectivité, vendeur d'une part ;

Et **Monsieur**, demeurant et domiciliée à Atakpamé, également majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise ayant pleine capacité pour contracter de ses biens, acquéreur d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET STIPULE D'UN COMMUN ACCORD CE QUI SUIT :

Par le présent contrat, Monsieur déclare avoir vendu sous toutes les garanties de droit et sans aucune réserve à **Monsieur** qui accepte un terrain rural ci-après désigné.

DESIGNATION : L'immeuble, objet du présent contrat sise à (Commune d'Atakpamé), ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une superficie d'UN HECTARE VINGT TROIS ARES TRENTE UN CENTIARES (1ha 23 a 31 ca).

LIMITE : Il est limité :

- Au Nord par la propriété
- Au Sud par la collectivité
- A l'Est par La collectivité
- A l'Ouest par la collectivité

Tel qu'il figure sur le plan ci-joint à l'échelle de 1/2000^{ème}.

ORIGINE DE LA PROPRIETE :

Monsieur déclare que l'immeuble vendu lui appartient par voie d'héritage, par voie d'héritage, à la collectivité OTCHRI. Cette vente est faite à la charge de l'acquéreur qui accepte de prendre ledit terrain dans l'état où il se trouve avec les servitudes actives et passives afférentes et d'en partir de ce jour les contributions de toutes natures auxquelles celle-ci est et sera assujettie.

PRIX : La vente est faite et acceptée moyennant le prix convenu entre les parties soussignées à la somme totale de (.....) **FRANCS CFA** que l'acquéreur à immédiatement payé au vendeur qui reconnaît dont la signature du présent vaudra bonne, valable et définitive quittance.

JOUISSANCE : L'acquéreur qui déclare connaître parfaitement le lieu pour l'avoir vu et visité, en aura la pleine propriété et la jouissance totale dès la signature du présent contrat.

Fait à ATAKPAME le

LE VENDEUR

L'ACQUEREUR

.....

.....

.....

TEMOINS

1°)

1°)

2°)

2°)

CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés :
Monsieur _____, Administrateur des biens, de la Collectivité _____
Demeurant et domicilié à _____ d'une part ;

Et Monsieur _____, Géomètre-Dessinateur-Topographe, demeurant et domicilié
à _____ d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET STIPULE D'UN COMMUN ACCORD CE QUI SUIIT :

Par les présentes, Monsieur _____ agissant en qualité de Propriétaire, confie à
Monsieur _____, qui accepte d'exécuter les travaux de levée topographiques
et lotissement d'une vaste étendue de terrain sis à _____ (Préfecture ou Commune
d'Atakpamé) et appartenant en toute propriété à la Collectivité _____

En cas de problème quelconque avec qui que ce soit sur le terrain, nous sommes prêt à intervenir et
le défendre jusqu'au bout du problème.

Les Conditions relatives au montant des travaux et les Modalités de paiement seront fixées
ultérieurement.

Le Présent Contrat de Travail fait de bonne foi ; lu et accepté par les deux parties contractantes pour
servir et valoir ce que de droit et de raison.

Fait à _____, le _____

Lu et approuvé
LE CHEF DE LA COLLECTIVITE
(Maître d'Ouvrage)

Lu et approuvé
LE TOPOGRAPHE
(Maître de l'œuvre)

TEMOINS

1 _____

1 _____

2 _____

2 _____

3 _____

3 _____

LEGALISATION : N° _____

Vu par Nous, _____, Président du Tribunal de Première Instance de
Deuxième Classe d'Atakpamé, pour la légalisation de la signature de Monsieur
_____, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ogou apposée au
recto.

ATAKPAME, le _____

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Achévé d'imprimer par AFASA
Dépôt légal N° 45 / MATDCL / août 2012
B.P. 57, Kara – Togo

Prix : 250 F CFA